

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1206>



ISF : on nous prend pour des débiles !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Tribunes libres -



Publication date: dimanche 30 octobre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'amendement adopté par les députés exonère d'ISF à hauteur de 75% les parts ou actions détenues par les dirigeants et salariés, actuels ou anciens, dans leur entreprise sous réserve qu'ils les gardent au moins 6 ans. Ainsi, Un portefeuille de 10 millions d'euros ne vaudra plus que 2,5 millions aux yeux du fisc... une broutille !

C'est une mesure « patriotique » selon le ministre du budget, pour éviter que les salariés ou dirigeants qui détiennent des actions de leur entreprise ne s'en défassent au profit d'investisseurs étrangers. Et le ministre de bien insister sur ce fait : *cette mesure bénéficiera surtout aux salariés-actionnaires !*

On veut nous faire croire quoi ?? Que les salariés actionnaires de leur entreprise sont imposés à l'ISF ? Que les 10 ou 15 actions que leur salaire de smicard leur a permis d'acheter ont un rendement tel que leur patrimoine dépasse les 732 000 euros ?

Pourquoi ne pas dire clairement que c'est un cadeau fiscal de plus aux grandes fortunes ?

On nous prend vraiment pour des débiles !

Isabel Julien